



Modification scooter pour atteler side car

Par **cubikspoon**, le 23/11/2009 à 16:05

Bonjour,

je suis l'heureux propriétaire d'un scooter de marque Vespa, 125 cm³ datant de 1982.
Il existe des modèles de side car spécialement conçus pour être attelés à ce type de véhicule.

Ma carte grise indique solo et je souhaiterais la changer pour pouvoir transporter un, voir deux passagers à bord du side car et un derrière moi sur la selle prévue à cet effet.

Ma question est la suivante : quelle est la marche à suivre pour modifier ma carte grise de façon à être en règle sur la route et ainsi pouvoir être assuré ainsi que mes passagers.

Je souhaiterais également pouvoir démonter si je le souhaite ce side car pour de temps à autre circuler en solo.

Par avance merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le 23/11/2009 à 16:16

Bonjour,

Avant toute chose, il vous faut savoir si, techniquement, c'est réalisable. Est-ce que la puissance de l'engin sera assez grande pour accepter ces poids supplémentaires et à quel

prix. Donc le passage par un concessionnaire de la marque sera incontournable.

Ensuite, il faudrait vous renseigner sur les conditions que mettrait la DRIRE pour expertiser votre nouvel engin et le rendre apte à rouler sur nos routes de France. Le changement de la carte grise sera aussi obligatoire. Quel en sera le prix final ?

Enfin, votre assurance actuelle, acceptera-t-elle de vous conserver et, si oui, à quel tarif ?

Comme vous le voyez, 3 démarches à faire avant tous travaux.

Par **cubikspoon**, le **23/11/2009** à **18:08**

Bonsoir et merci pour votre réponse.

La puissance de mon véhicule est de 8 cv à 5700 tr/mn,

La Vespa est un engin qui est comparable à un boeuf (en asie, 4 personnes osent monter dessus pour leurs déplacements et ça roule toujours !

Le side car va bel et bien sur ce type de scooter.

J'en ai vu plusieurs montés sur des modèles plus anciens et même Piaggio, qui continue à fabriquer des Vespa

<http://www.scooter-station.com/Vespa-Side-Car.html>

Le prix du side car : 1500 € neuf.

Je vais dans l'ordre appeler la DRIRE, mon assureur, et profiter je l'espère.

cordialement.

Par **nonodollar**, le **15/02/2010** à **19:01**

Je possède moi même un PX200 de 1984 qui est attelé à un side squire .Pour ce qui est de la puissance pas de problème , mais je bouffe les embrayages .Pour les assurances rapproche toi du Side car Club de France qui te donnera des adresses .Quand à ce qui est homologation je n'ai trouvé aucunes obligations ni dans la loi ni dans le code de la routeCela fait 11 ans que je roule avec (je suis en train de le mettre à la vente) Bon courage.

Par **Tisuisse**, le **15/02/2010** à **22:36**

Ce qui était valable il y a 11 ou 12 ans ne l'est plus aujourd'hui et on peut penser que, depuis

3 mois, notre internaute a dû résoudre son problème.